Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_228-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 41
Présents : 36
Absents représentés : 5

Date de la convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage : 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents par ordre alphabétique :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Bondiguel, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, Mme Guignon, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Le Gonidec, M. Janvier, Mme Lemoine, Mme Lohier, Mme Machard, M. Mallet, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Régnault, M. Retore, Mme Roussel, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet, Mme Veillard.

Étaient absents excusés et représentés : M, Hubert représenté par M. Houdus, M. Droniou représenté par Mme Garnier, Mme Lemercier représenté par M. Dubreil-Jardin, M. Dusautoy représenté par M. Hameau, Mme Meignan représentée par M. Dominique Prioul

Absents excusés : M. De Gouvion Saint Cyr, Mme Montembault,

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_228_020_7.1 : Régularisation des indemnités de régie de recettes

Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines, rappelle au Conseil communautaire de la situation suivante : le régisseur de recettes des ASLH Jeunesse n'avait pas perçu son indemnité de régie depuis l'année 2019.

Une régularisation est intervenue cette année afin de lui verser son indemnité de régie pour les années 2022 à 2024.

Toutefois, les indemnités dues au titre des années 2019, 2020 et 2021 sont désormais prescrites en application des règles de prescription quadriennale.

Considérant cette situation, Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des ressources humaines propose au Conseil communautaire :

- **De procéder à une régularisation exceptionnelle de l'indemnité de régie au profit du régisseur du Service Jeunesse de Couesnon Marches de Bretagne pour ces trois années (2019, 2020 et 2021), pour un montant total de 330 €.**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260917-2026_228-DE

Vu l'exposé de Monsieur Thomas JANVIER, Vice-président en charge des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la régularisation exceptionnelle de l'indemnité de régie au profit de Monsieur Eddy MARSAULT, responsable du service jeunesse à Couesnon Marches de Bretagne telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE